



Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 31 janvier 2018

PV N° 08/17-18

Présents : P. BOSSARD, C. PASTOR, R. UZAN, N. ZAJAC & C. ZAKARIAN

Excusé : F. BADIN, M. BRUNET-ENGRAMER & F. JURY

BRÛLAGE

Nous rappelons que le brûlage des joueurs (impossibilité de descendre en équipe réserve) intervient lorsque ceux-ci ont atteint la moitié des matches de championnat (comprennant les matches de play-offs/play-downs ou de finalité) avec l'équipe première.

Ainsi, en pré-nationale masculine, le brûlage est réalisé à partir du 10^e match joué. En pré-nationale féminine, en excellence masculine & féminine et en honneur masculine, le brûlage est réalisé à partir du 11^e match joué.

PÉNALITÉS SPORTIVES

week-end du 20-21/01

- Ent. Asnières/Colombes/Clichy (moins de 15 ans masc., excellence, poule 1) => articles 25.2.8 et 109 des règlements généraux

AMENDES

week-end du 20-21/01

- HBC Noiséen (plus de 16 ans masc., honneur, poule 1) => article 98.7 des règlements généraux
- Clamart HB (moins de 20 ans masc.) => article 93 des règlements généraux
- Marolles HB (moins de 20 ans masc.) => article 98.7 des règlements généraux
- Ent. Asnières/Colombes/Clichy (moins de 15 ans masc., excellence, poule 1) => articles 25.2.8 et 109 des règlements généraux
- Avon SC (moins de 15 ans masc., excellence, poule 4) => article 98.7 des règlements généraux

week-end du 27-28/01

- FB2M (plus de 16 ans masc., pré-nationale, poule 2) => article 98.2.3.3 des règlements généraux (adapté au règlement COC IDF)
- Thiais HBC (plus de 16 ans masc., excellence, poule 1) => article 88.1.1 des règlements généraux
- Noisy-le-Grand HB (plus de 16 ans fém., excellence, poule 2) => article 104.2.4 des règlements généraux
- Villemomble HB 1B (plus de 16 ans fém., excellence, poule 3) => article 88.1.1 des règlements généraux
- HBC Serris VE 1B (plus de 16 ans fém., excellence, poule 3) => article 98.7 des règlements généraux
- Martigua SCL (plus de 16 ans fém., excellence, poule 4) => article 98.7 des règlements généraux
- CSM Finances (plus de 16 ans masc., honneur, poule 2) => article 88.1.1 des règlements généraux

FORFAIT

week-end du 27-28/01

- Noisy-le-Grand HB (plus de 16 ans fém., excellence, poule 2) => article 104.2.1 (b) & 104.2.3 des règlements généraux

TRANSMISSION CRL

week-end du 27-28/01

- CS Meaux vs US Palaiseau (plus de 16 ans masc., excellence, poule 1)

REPORTS (AUCUNE DÉROGATION NE SERA ACCEPTÉE)

week-end du 20-21/01

- US Créteil vs Ent. Gagny / Villemomble / Aulnay (moins de 17 ans masc., élite, poule 1) => à jouer avant le 18/02

week-end du 27-28/01

- Joinville HB Ass. vs HBC Noiséen (plus de 16 ans masc., honneur, poule 1) => à jouer avant le 18/02
- Noisy-le-Grand HB vs US Vaires EC (plus de 16 ans masc., honneur, poule 3) => à jouer avant le 18/02
- CS Monterelais vs Cesson Vert-S^t-Denis HB (plus de 16 ans masc., honneur, poule 4) => report au 15/02 validé
- US Grande-Paroisse vs AS Corbeil-Essonnes (plus de 16 ans masc., honneur, poule 4) => report au 18/02 validé
- CS Monterelais vs Aulnay HB (moins de 18 ans fém., élite, poule 2) => report au 4/02 validé

saïson 2017-2018

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

34 rue Henri-Varagnat • 93140 Bondy

5800000.coc@ffhandball.net

01 48 48 48 81

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



week-end du 3-4/02

- CHB Bry vs CAP 78 (plus de 16 ans fém., excellence, poule 2) => à jouer avant le 18/02
- AS HB Les Mureaux vs Ent. Plaisir / Élancourt-Maurepas (plus de 16 ans fém., excellence, poule 1) => à jouer avant le 18/02
- US Vaires EC vs SCA 2000 Évry (plus de 16 ans fém., excellence, poule 3) => à jouer avant le 18/02
- US Vaires EC vs CAP 78 (moins de 15 ans fém., excellence, poule B) => à jouer avant le 18/02

Christian Pastor, président de la commission

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

34 rue Henri-Varagnat - 93140 Bondy

T. +33 (0)1 48 48 48 81 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00040 - n° APE : 9312Z